



PREFECTURE

Direction
des Services du Cabinet

Bureau de la
représentation de l'État et
de la communication
interministérielle

Rodez, le 17 juillet 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle
Parution au Journal Officiel du 17 juillet 2019**

Le Journal Officiel du 17 juillet 2019 a publié un arrêté du 18 juin 2019 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle :

- au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2018 sur la *commune de Sévérac d'Aveyron*,
- au titre des mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols du 1er octobre 2018 au 31 décembre 2018 sur les communes de *Compeyre, Saint Georges de Luzençon et Valady*.

Les habitants de ces 4 communes disposent donc d'un délai de 10 jours maximum à compter de la publication du Journal Officiel (17/07/2019) pour présenter ou compléter, si nécessaire, leur déclaration de sinistre auprès de leurs assureurs.

Contacts presse : Bureau de la représentation de l'État et de la communication interministérielle
Tél : 05.65.75.71.36 ou 71.30 Courriel : pref-communication@aveyron.gouv.fr



@Prefet12



Préfète de l'Aveyron



@Prefet12